

MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE J16, J18, SÉNIOR, MASTER, PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ ET CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS



VENDREDI 04 ET SAMEDI 05 FÉVRIER 2022

STADE CHARLÉTY (PARIS)

1. CALENDRIER

• Early Bird	du mardi 16 novembre 9h00	au lundi 3 janvier 23h59	500 m : 15 €	2 000 m : 20 €	relais : 50 €
• Regular	du mardi 4 janvier à 00h00	au jeudi 20 janvier 14h00	500 m : 20 €	2 000 m : 25 €	relais : 60 €

2. ÉPREUVES ATTENTION ! LES CATÉGORIES D'ÂGE INDOOR CORRESPONDENT À L'ÂGE ATTEINT CHAQUE JOUR DE COURSE => CF. CODE INDOOR ; ANNEXE 7.3

Épreuves individuelles – 2 000 m			S PR1	para-aviron 1	(F-H)
14-16	junior 16 ans	(F-H)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)
17-18	junior 18 ans	(F-H)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID AB*	sénior para-aviron adapté AB	(F-H) (épreuve sur 2 min)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID BC*	sénior para-aviron adapté BC	(F-H)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID CD*	sénior para-aviron adapté CD	(F-H)
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	Épreuves par équipe de 4 – Relais 8x250 m		
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)	J16MR4	junior 16 ans – 2 femmes et 2 hommes	
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	J18MR4	junior 18 ans – 2 femmes et 2 hommes	
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)	SHR4	sénior - 4 hommes	
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)	SFR4	sénior - 4 femmes	
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4	sénior - 4 personnes	dont 1 femme et 1 homme
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4 Open ^Δ	sénior - 4 personnes	dont 1 femme et 1 homme
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	Épreuves par équipe de 4 – Relais 4x500 m		
S PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)	SHR4 PR3-ID*	sénior - 4 PR3-ID AB-BC	dont au moins 1 personne AB
S PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)	SHR4 PR3-ID*	sénior - 4 PR3-ID BC-CD	dont au moins 1 personne BC
S PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)	SMR4 PR3-ID*	sénior - 4 PR3-ID AB-BC-CD	dont au moins 2 femmes
S PR3-ID CD*	sénior para-aviron ID CD	(F-H)	SMR4 HST ^Δ	sénior - 4 handi-santé	dont 1 femme et 1 homme
Épreuves individuelles sprint – 500 m			et au moins 2 personnes ayant une attestation MDPH ou ALD		
14-16	junior 16 ans	(F-H)	AVIROSE ^Δ	sénior - 4 femmes	dont au moins 2 femmes
17-18	junior 18 ans	(F-H)	opérées d'un cancer du sein		
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	Épreuves par équipe – 500 m à 4		
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	SMR4 HV ^Δ	sénior - 4 handi-valide	dont 1 femme et 1 homme
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3		
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	* Championnats de France FF Sport Adapté		
50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	Δ Épreuves Open, hors Championnats de France		
60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

Les championnats de France d'aviron indoor sont ouverts aux rameurs de nationalité française titulaires d'une licence FFA (A, U, BF, I ou IE) de la saison en cours. Les rameurs de nationalité étrangère peuvent participer et, dans le cas de classements parmi les 3 premiers de leur catégorie, des médailles Open seront décernées. Dans les épreuves collectives des championnats de France, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club avec au maximum un équipier de nationalité étrangère. Une épreuve collective Open est ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelles que soient les nationalités, selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins une femme et un homme).

Engagements

La possession d'une licence FFA est obligatoire pour s'inscrire : licence A, U, BF ou I prise dans un club **OU** licence indoor individuelle annuelle **OU** licence indoor événementielle.

Les inscriptions sont à effectuer sur l'intranet fédéral. La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur www.championnats.aviron-indoor.fr.

Engagements hors délai : +20 euros par inscription jusqu'au mardi 25 janvier 14h00 (uniquement dans la limite des places disponibles)

Para-aviron

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 4 février 2021 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Se reporter au Code des compétitions d'aviron indoor dans l'annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA ou au Règlement de la FFSA pour les catégories PR3-ID.

Pour prétendre à un titre de Champion de France Sport Adapté, les PR3-ID devront avoir une licence auprès de la FF Sport Adapté.

Contact : handicaps@ffaviron.fr

Lieu

Stade Charléty – 99 Boulevard Kellermann, 75013 PARIS – RER B Cité Universitaire.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES (À TITRE INDICATIF)

Les horaires précis des courses seront définis en fonction du nombre d'engagés.

Ils seront disponibles le vendredi 28 janvier 2022 au plus tard sur www.championnats.aviron-indoor.fr

• Vendredi	04 février	de 13h30 à 16h30	épreuves UNSS
		de 17h00 à 20h00	épreuves sur 500 m
• Samedi	05 février	de 9h00 à 16h00	épreuves sur 2 000 m
		de 16h30 à 18h00	relais

5. CONTACT

Pour tout renseignement sur l'événement et les modalités d'inscription et de participation, consultez le site www.championnats.aviron-indoor.fr ou contactez la FFA par téléphone au 01 45 14 26 40 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

* Seules les épreuves des championnats de France, y compris les épreuves para-aviron et para-aviron adapté, sont éligibles à ce classement.

Points de performance

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 participant(e)s

Place	Championnat de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	9	13,5
2	6	9
3	3	4,5

Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 participant(e)s

Place	Championnat de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	12	18
2	9	13,5
3	6	9
4	4,5	6,75
5	3	4,5
6	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 participant(e)s

Place	Championnat de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	24	36
2	19,5	29,25
3	16,5	24,75
4	13,5	20,25
5	10,5	15,75
6	7,5	11,25
7	4,5	6,75
8	3	4,5
9	1,5	2,25
10	1,5	2,25
11	1,5	2,25
12	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 13 participant(e)s et plus

Place	Championnat de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	30	45
2	25,5	38,25
3	22,5	33,75
4	19,5	29,25
5	16,5	24,75
6	13,5	20,25
7	10,5	15,75
8	9	13,5
9	7,5	11,25
10	6	9
11	4,5	6,75
12	3	4,5
13 et plus	1,5	2,25

Attribution des points en fonction du classement des clubs au Challenge des 7 Défis Capitaux

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	300	21	110	41	70	61	30
2	280	22	108	42	68	62	28
3	260	23	106	43	66	63	26
4	240	24	104	44	64	64	24
5	225	25	102	45	62	65	22
6	210	26	100	46	60	66	20
7	200	27	98	47	58	67	18
8	190	28	96	48	56	68	16
9	180	29	94	49	54	69	14
10	170	30	92	50	52	70	12
11	160	31	90	51	50	71	10
12	155	32	88	52	48	72	8
13	150	33	86	53	46	73	6
14	145	34	84	54	44	74	4
15	140	35	82	55	42	75	2
16	135	36	80	56	40	et plus	
17	130	37	78	57	38		
18	125	38	76	58	36		
19	120	39	74	59	34		
20	115	40	72	60	32		

CLASSEMENT PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ DES CLUBS

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et para-aviron adapté, épreuves open et sprint

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	
	Points	Points pour les épreuves en équipes
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts para-aviron et para-aviron adapté

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Championnats de France para-aviron et para-aviron adapté (sprint, mer, Jeune, J16, J18, master et longue distance)

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION AVIRON ET HANDICAPS

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), le para-aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron handi-valide (équipage mixte handicap et valide).

Une nouvelle catégorie handi-santé a été créée pour les rameurs ayant un handicap (carte MDPH) n'étant pas reconnu dans les classifications officielles (FISA), et les rameurs atteints d'une ALD.

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules ;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras ;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras ;
- PD : handicap physique (Physical Disability) ;
- VI : handicap visuel (Visual Impairment) ;
- ID : handicap mental (Intellectual Disability) ;
- AB - BC - CD : catégories de la FF Sport Adapté ;
- HV : handi-valide ;
- HST : handi-santé.

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Voir les modalités sur chaque page de championnat.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA sur demande).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Para-aviron adapté

Consultez toutes les modalités d'éligibilité :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/>

et de classification :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être

classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et du championnat de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

Course en ligne : 500 m 1 000 m ou 2 000 m ;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps

Les épreuves sprints open para-aviron en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 regroupent dans une même course des rameuses et des rameurs. Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps. Ils seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

Les temps handicaps pour les courses open des autres championnats seront communiqués ultérieurement.

Épreuves hors championnats ^Δ

Les épreuves handi-valide open et handi santé ne donneront pas lieu à la délivrance d'un titre de champion de France.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 m :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et para-aviron adapté sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'07	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'23	• SF1x PR2 :	9'19
• SM2x PR2 :	8'03	• SM2x PR3 :	7'24
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'06	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID CD :	8'11	• SF1x PR3-ID CD :	8'51

Les temps de référence pour les catégories PR3-ID BC seront indiqués ultérieurement après le MAIF Aviron Indoor.

6. PARA-AVIRON ADAPTÉ

Licences : pour participer à des épreuves championnat de France FF Sport Adapté, les rameurs devront avoir une licence FFSA.

Voir les modalités ici :

<http://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/aviron-et-handicaps>

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/Déclinaison%20technique%20de%20la%20convention%20FFA-FFSA-20201116103240.pdf>

Para-aviron

Toutes les courses donnant lieu à la délivrance d'un titre FFSA sont soumises au règlement sportif FFSA qui pourra être amené à évoluer à l'entrée.

Renseignements : handicaps@ffaviron.fr